AVOCATS SANS FRONTIERES
France

PLAN D'ACTION 2019

Là où la défense n'a plus la parole

www.avocatssansfrontieres-france.org

L'ÉDITO

Chers amis,

2019 sera marquée par la poursuite des projets en cours et notamment auprès des femmes et des enfants privés d'accès à la Justice au Tchad, des femmes victimes de violence basée sur le genre au Cambodge, des acteurs de la chaîne pénale et des justiciables en butte aux mauvais traitements et à la torture au Nigeria.

Mais comme vous pourrez le lire dans les pages qui suivent, 2019 constitue également une année de renforcement des projets que nous menons auprès de celles et ceux qui, jetés sur les routes pour des considérations ethniques, religieuses ou politiques ont l'impérieux besoin d'un appui juridique pour faire valoir leurs droits. Que ce soit par le reconduction des consultations gratuites hebdomadaires dans les locaux de la Mairie du Xème arrondissement à Paris ou à Samos avec la mise en place d'un *Legal Centre*, cette année encore, Avocats Sans Frontières France porte haut la voix des droits de l'Homme grâce à l'engagement constant et sans faille de ses forces vives.

Parce qu'il est nécessaire de continuer d'intervenir « là où la défense n'a plus la parole », nous comptons sur le soutien de tous et de chacun, et notamment sur les instances et représentants de la profession d'avocat, garante s'il en est de la persistance de l'esprit des Lumières, creuset originel des valeurs incarnées par les droits de l'Homme.

A toutes celles et ceux qui témoignent leur soutien à nos actions et nos engagements, nous voulons ici donner l'assurance de notre profonde reconnaissance.

Vincent FILLOLA et **Julien POURQUIÉ KESSAS**
Co-Présidents Avocats Sans Frontières France

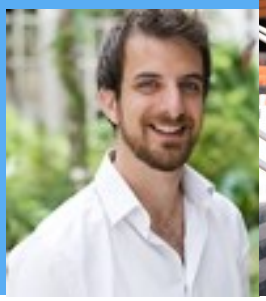

SOMMAIRE

03 EDITO

06 UNE ONG INTERNATIONALE

PROJETS ASF FRANCE

08 NIGERIA - LUTTE CONTRE LA TORTURE - (ProCAT)

10 NIGERIA - RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS NATIONAUX ET PLAIDOYER POUR METTRE FIN AUX VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME - (SAFE)

12 TCHAD - PROGRAMME D'ASSISTANCE D'ACCÈS AU DROIT POUR LES ENFANTS ET LES FEMMES - (PADEF)

14 CAMBODGE - MOBILISATION DES ACTEURS ET ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES CAMBODGIENNES - (MAJC)

15 FRANCE - APPUI JURIDIQUE AUX MIGRANTS

16 PERSPECTIVES 2019

19 ASF NETWORK

20 FORMATIONS ASF FRANCE

22 ASF FRANCE & LA FRANCOPHONIE

23 EVÈNEMENTS ASF FRANCE

24 ILS SOUTIENNENT ASF FRANCE

25 ASF FRANCE A BESOIN DE VOUS

UNE ONG INTERNATIONALE

AVOCATS SANS FRONTIÈRES FRANCE

est une association de solidarité internationale régie par la loi française du 1er juillet 1901

AVOCATS SANS FRONTIÈRES FRANCE est une association de solidarité internationale régie par la loi française du 1er juillet 1901. Elle a pour objet :

- De contribuer à l'application effective des droits de l'Homme, universellement reconnus en assurant la défense de toute personne privée de recours à un avocat libre et indépendant.
- D'œuvrer partout où cela s'avère utile et nécessaire à l'instauration et au renforcement de l'Etat de droit, de l'institution judiciaire et spécialement du droit à bénéficier d'un procès équitable et d'une défense effective.
- De défendre les avocats et défenseurs des droits de l'Homme victimes de menaces ou agressions de toute nature en raison de leur exercice professionnel.

A cet effet, elle use de tous les moyens qui sont à sa disposition et peut saisir toute institution nationale ou internationale, juridictionnelle ou non juridictionnelle, et intervenir devant elles, y compris à travers la constitution de partie civile devant les juridictions compétentes.

1998	Création d'ASF France par Me François Cantier, avocat. Ses membres ont participé au projet fondateur du mouvement Avocats Sans Frontières : « Justice pour tous au Rwanda », aux côtés d'ASF Belgique, en défendant des accusés et victimes du génocide rwandais devant les juridictions de ce pays. Dès 1999, ASF France a contribué à la mise en place d'un nouveau projet de même nature au Burundi.
1999-2002	Un nouveau projet est initié au Kosovo visait, d'une part, à défendre des kosovars, albanais ou serbes, poursuivis pour crimes contre l'Humanité ou crimes de guerre, et d'autre part, à former les avocats, juges et procureurs aux nouveaux instruments juridiques internationaux en vigueur et enfin de favoriser l'accès à la justice par un système d'aide judiciaire.
1999-2009	ASF France est présente en Colombie afin de traiter les cas d'avocats menacés ou assassinés en raison de leur exercice professionnel.
2004	ASF France est présente au Nigeria et a mis en œuvre deux projets de lutte contre la peine de mort et pour l'éradication de la torture dans les lieux de détention. Plus de 700 cas de victimes de torture ont été pris en charge en 10 ans.
2008	ASF France fête ses 10 ans et lance l'Observatoire International des Avocats en Danger.
2006-2009	ASF France a mis en œuvre un projet d'accès au droit par l'installation d'avocats sur tout le territoire cambodgien. Le projet sera reconduit entre 2010 et 2012.
Depuis 2008	ASF France et ASF Mali ont mis en place un système d'accès à la justice et de défense de personnes injustement détenues, assorti de formations des personnels de la chaîne pénale sur les outils internationaux protecteurs des droits de l'Homme.
2009-2012	En Afrique francophone, ASF France a mis en place des formations technique et pédagogique pour les avocats et les défenseurs des droits de l'Homme de 15 pays différents.
2009-2016	Au Laos, ASF France assure la formation des élèves-avocats aux outils juridiques protecteurs des droits fondamentaux et à la pratique professionnelle.

2010-2013	Formation du personnel judiciaire aux outils juridiques internationaux, accès des citoyens au droit et à la justice, et défense des victimes des Khmers rouges devant les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens (CETC). Depuis 2017, ASF France mène deux projets d'accès au droit pour les plus vulnérables et de lutte contre les violences basées sur le genre.
2010-2014	ASF France et ASF Cameroun ont mis en œuvre un projet consistant à assurer la défense de personnes vulnérables, notamment de détenus, accompagné, là encore, de formations des avocats et du personnel judiciaire. Un projet similaire a été mis en œuvre au Mali, entre 2013 et 2015, en partenariat avec ASF Mali.
2014-2016	ASF France a mené un projet de lutte contre l'Homophobie au Cameroun permettant à la fois de sensibiliser et/ou de former les médias, les autorités religieuses, les acteurs de la chaîne pénale, la société civile, à la protection des droits des personnes LGBTI, tout en assurant la défense de ces dernières devant les juridictions nationales.
2015	Défense des droits des migrants en France, à Calais, et en Grèce.
2016	ASF France est engagée dans un projet de défense de femmes et de mineurs incarcérés et victimes de mauvais traitements au Tchad. Fin 2016, ASF France s'investie dans un projet de soutien aux défenseurs des droits de l'Homme ivoiriens, harcelés ou menacés en raison de leur engagement.
2017	Me Vincent Fillola et Me Julien Pourquié Kessas sont élus co-Présidents ; Me François Cantier devient Président d'Honneur.
2018	ASF France fête ses 20 ans et choisit de renforcer son appui aux acteurs locaux des pays d'intervention (Côte d'Ivoire, Mali, Nigéria, Tchad, Cambodge) et développe son action en direction des publics en situation de vulnérabilité, enfants, femmes et LGBTI.
2019	ASF France travaille sur de nouvelles problématiques et notamment la lutte contre les exécutions extrajudiciaires et les détentions arbitraires au Nigeria.

En parallèle de ces projets, ASF France est également intervenue dans des affaires particulières, en assurant la défense d'accusés ou de victimes, et notamment :

- **2002** : ASF France participe à la défense d'Amina Lawal, jeune femme nigériane condamnée à mort par lapidation pour adultère ; elle sera acquittée en septembre 2003.
- **2005-2007** : défense d'infirmières bulgares et d'un médecin palestinien en Libye.
- **2010** : participation au procès des assassins de Floribert Chebeya, défenseur des droits de l'Homme en République Démocratique du Congo.
- **2012 :** ASF France soutient et travaille avec les avocats pakistanais de Asia Bibi, jeune femme condamnée à mort pour blasphème. Fin 2018, à la suite de l'acquittement et à la libération de Asia Bibi ASF France s'est mobilisée pour venir au secours de son avocat menacé de mort et qui a dû fuir le pays.
- **2018 :** ASF France a participé à la mission d'observation du procès dit des « Moria 35 », 35 exilés arbitrairement arrêtés en 2017 dans le camp de Moria en Grêce.

Plusieurs statuts reconnaissent l'importance de notre action : statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social de l'ONU (2004), auprès de l'Union Africaine (2012), et auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF-2005). En 2018, ASF France a été élue à la présidence de la Commission thématique Paix, Démocratie et Droits Humains et à Vice-Présidence de la Conférence des OING.

NIGÉRIA

PROCAT : LUTTE CONTRE LA TORTURE

DESCRIPTION DU PROJET

La torture et les mauvais traitements sont des pratiques très répandues au Nigéria. La police utilise la torture et l'extorsion comme principal moyen d'enquête pour obtenir des aveux. Ces crimes restent la plupart du temps impunis, et ce, même si le Nigeria a ratifié la Convention des Nations Unies contre la Torture (CAT) en 2001 et a promu une loi interdisant les actes de torture en décembre 2017.

Démarré en 2009, un premier projet de lutte contre la torture a pris fin en décembre 2012. ASF France a ensuite repris de nouvelles actions début 2014 afin de poursuivre et étendre l'impact des résultats atteints, et a ainsi pris en charge plus de 700 cas de torture en 10 ans.

L'année 2019 marque le début d'un nouveau projet et donc de nouveaux défis, comme l'inclusion de deux nouveaux États d'intervention : Imo et Edo.

ACTIONS EN 2019

- Soutien juridique, technique et financier aux avocats participant au projet afin de fournir une aide juridique aux personnes en détention (provisoire) ou condamnées à des peines cruelles
- Identification de cas de torture et de mauvais traitements commis à l'encontre de personnes en détention
- Service d'aide juridictionnelle fournie par un avocat-relais dans chaque Etat d'intervention
- Engagement de recours hiérarchiques ou judiciaires contre les auteurs d'actes de torture
- Enregistrement de tous les dossiers traités pour fournir des données statistiques sur la nature des cas, les actions en justice engagées et les décisions rendues par la Cour
- Actions de communication sur la visibilité des actes de torture afin de les réduire
- Rencontre avec les autorités étatiques pour sensibiliser au respect des lois contre la torture

RESULTATS ATTENDUS

- 84 cas de torture et de mauvais traitements seront identifiés et suivis auprès des Cours nationales et régionales (CEDEAO)
- Les victimes de torture et de mauvais traitements bénéficieront d'une assistance juridique et judiciaire. Une attention particulière sera accordée aux femmes et aux mineurs en détention, qui sont particulièrement vulnérables
- Des peines seront accordées aux auteurs d'actes de torture et de mauvais traitements
- La population est informée de ses droits et sait où s'adresser pour dénoncer des cas de torture

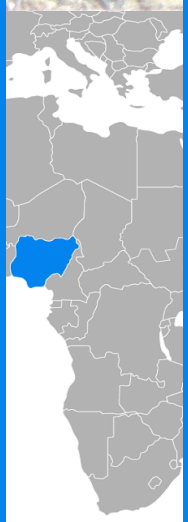

OBJECTIFS

- **Contribuer à la réduction des actes de torture** de toute la chaine judiciaire
- Améliorer **l'accès à la justice** et aux services juridiques pour les victimes de torture
- **Renforcer les connaissances et compétences des autorités judiciaires**
- Promouvoir une **meilleure connaissance** et application des principes de la **Convention des Nations Unies contre la Torture** (UNCAT)

PARTENAIRES

La **Commission Nationale des Droits de L'Homme (NHRC)** et le **Barreau nigerian** (***National Bar Association*** **- NBA**) avec le soutien financier du **Fonds de Contributions Volontaires des Nations Unies pour les Victimes de la Torture (UNVFVT)** qui appui le projet depuis 2014.

NIGÉRIA

SAFE : RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES ACTEURS NATIONAUX ET PLAIDOYER POUR METTRE FIN AUX VIOLATIONS GRAVES DES DROITS DE L'HOMME

DESCRIPTION DU PROJET

Au Nigéria, la torture, les mauvais traitements, la détention arbitraire et les exécutions extrajudiciaires sont des pratiques couramment utilisées par les représentants de l'État. Le personnel de police procède régulièrement à des exécutions sommaires de personnes accusées ou soupçonnées de crime, utilise la torture comme principal moyen d'enquête et pratique l'extorsion de manière quasi systématique. De plus, les agences de sécurité de l'Etat recourent également à des détentions arbitraires, souvent justifiées par la lutte contre le groupe Boko Haram et qui sont également utilisées contre les défenseurs des droits de l'Homme, des dirigeants d'organisations de la société civile ou des journalistes, en violation de la loi nationale sur la liberté de l'information. La torture par des policiers ou d'autres services de sécurité de l'État est également un problème majeur et des "chambres de torture", salles spéciales où les suspects sont torturés pendant leur interrogatoire, ont été identifiées dans des sections de police de divers États. L'impunité de ces actions conduit à une absence de confiance de la population nigériane dans la capacité de la police à les protéger, car elle est perçue comme l'ennemie du peuple.

ACTIONS EN 2019

- Formation de la police et d'autres organismes de sécurité de l'État sur les meilleures pratiques en matière de droits de l'Homme
- Sessions de renforcement des capacités des OSC travaillant sur les droits de l'Homme et les journalistes sur l'utilisation des mécanismes non judiciaires, la documentation des cas, le plaidoyer, la communication et le suivi juridique
- Assistance juridique menée par des avocats qualifiés pour plaider, devant les tribunaux nationaux et régionaux, les cas de violations graves des droits de l'Homme commises par les organismes de sécurité de l'État
- Pétitions aux organes internationaux des droits de l'Homme sur des cas symboliques de violations graves des droits de l'Homme
- Tables rondes avec les agences de sécurité de l'État, les OSC, les Ministères concernés et la Commission nationale des droits de l'Homme (CNDH) pour échanger autour des meilleures pratiques et expériences, formuler des recommandations et proposer des solutions aux violations graves des droits de l'Homme
- Création d'espaces de concertation entre la police et des OSC pour définir des stratégies afin d'améliorer le respect des droits de l'Homme par la police
- Actions de plaidoyer auprès des responsables des agences de sécurité de l'État et des acteurs clés du système judiciaire au niveau national et au niveau de l'État
- Sensibilisation des populations sur les violations graves des droits de l'Homme commises par les agences de sécurité de l'État, la lutte contre l'impunité et à la situation et les droits des victimes de ces violations

OBJECTIFS

- Renforcer la promotion et le respect des droits de l'Homme au Nigéria dans les situations où les personnes sont le plus menacées, en protégeant leur dignité humaine
- Contribuer à mettre fin aux violations graves des droits de l'Homme (torture, mauvais traitements, détention arbitraire et exécutions extrajudiciaires) perpétrées en toute impunité par les services de sécurité des États de Kaduna, Enugu et Lagos

RESULTATS ATTENDUS

- Renforcement des capacités des acteurs nationaux en matière de prévention, d'enquêtes, de poursuites et de sanctions en cas de violations graves des droits de l'Homme commises par les services de sécurité de l'État
- Les organismes de sécurité de l'État sont tenus responsables des violations graves des droits de l'Homme et les victimes obtiennent réparation grâce au renforcement du programme d'aide juridique *pro bono* du Barreau nigérian (NBA)
- Des actions de plaidoyer visant à influencer les politiques publiques, les attitudes sociales et les processus politiques concernant les violations graves des droits de l'Homme par les agences de sécurité de l'État sont mises en œuvre

PARTENAIRES

Le **Barreau nigerian (*National Bar Association* - NBA)** et l'**Organisation Carmélite pour l'Intérêt des Prisonniers (CAPIO)** avec le soutien financier de l'**Union Européenne.**

Carmelite Prisoners' Interest Organization (CAPIO)

TCHAD

PADEF : Programme d'Assistance et d'accès au Droit pour les Enfants et les Femmes

DESCRIPTION DU PROJET

La situation de la justice au Tchad se caractérise notamment par l'ignorance de leurs droits par les détenus, les dysfonctionnements de la chaîne pénale, le manque de capacités des acteurs de la justice, l'accès difficile des populations à la justice, l'inefficacité des mécanismes d'aide légale et enfin la culture de l'impunité. Tout ceci aggravent les conditions de vulnérabilité des femmes et des enfants régulièrement victimes de violations graves de leurs droits et qui n'ont plus de confiance en la justice. En dehors du milieu carcéral, ils sont victimes de nombreuses discriminations et violences.
Depuis son démarrage le PADEF a inversé cette situation en apportant des conseils juridiques à 1 247 femmes et mineurs, dont 227 cas pris en charge en 2016, des conseils psychologiques à 325 et une assistance médicale à 161 bénéficiaires.

ACTIONS EN 2019

- Consultations gratuites et actions d'information pour les femmes et enfants détenus
- Assistance judiciaire gratuite pour les femmes et enfants des villes cibles et en détention
- Formation des professionnels du droit, du personnel pénitentiaire et des agents de la force publique
- Permanences juridiques, médicales et psychosociales pour les femmes ou enfants victimes de violences, accompagnées d'une assistance juridique
- Sensibilisation des populations sur les droits des femmes et des enfants
- Organisation de tables rondes à l'attention des autorités judiciaires et élaboration d'un guide de bonnes pratiques
- Renforcement de capacités des OSC locales pour mener des initiatives de sensibilisation et de réinsertion sociale des femmes et des enfants

Cette année, l'évaluation externe finale du projet sera menée afin d'assurer une information objective sur la bonne utilisation des fonds mis à disposition et d'analyser les effets et les impacts du projet sur les bénéficiaires, en vue de tirer des leçons pertinentes et de promouvoir un dialogue renforcé avec les partenaires du projet.

Résultats attentus

- Les femmes et les enfants bénéficient d'une protection et d'une prise en charge complète (juridique, médicale et psychosociale) et adéquate de leur dossier, et bénéficient aussi d'une défense adéquate
- La population tchadienne ainsi que les acteurs de la chaîne pénale sont sensibilisés à la protection des droits des femmes et des enfants
- Les capacités des acteurs du monde carcéral et judiciaire et les OSC locales sont renforcées

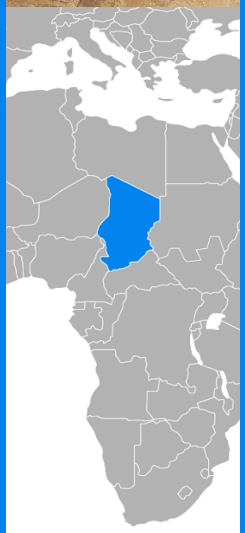

Objectifs

- Contribuer à la réduction des violences faites aux femmes et aux mineurs et défendre leurs droits
- Contribuer au renforcement de l'Etat de droit et du système judiciaire au Tchad
- Contribuer à la sensibilisation et au renforcement des capacités des acteurs impliqués dans le projet
- Permettre le soutien et la prise en charge complète des dossiers des femmes et mineurs cibles

PARTENAIRES

L'**Association des Femmes Juristes du Tchad** (AFJT), l'**Association Tchadienne pour la Promotion des Droits de l'Homme** (ATPDH) et avec le soutien financier de l'**Union Européenne** et l'**Agence Française de Développement** (AFD).

AFD

CAMBODGE

MAJC : MOBILISATION DES ACTEURS ET ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES CAMBODGIENNES

DESCRIPTION DU PROJET

Au Cambodge, les femmes et les jeunes filles sont victimes de violences basées sur le genre (VBG) dans leur vie quotidienne et ont peu accès à la justice. Cet accès est entravé par la persistance de préjugés basés sur le genre et les défaillances du système judiciaire. Les rapports des organisations internationales font état du petit nombre de poursuites engagées et de condamnations prononcées, notamment en raison de la corruption et du recours à la médiation. Les femmes ont une connaissance très limitée de leurs droits fondamentaux et du système judiciaire et la majorité d'entre elles ne dispose pas de moyens financiers suffisants pour engager des procédures judiciaires. Pour palier ces défaillances, ASF France a développer un nouveau projet, mis en œuvre en partenariat avec une organisation locale Banteay Srei et le Département Provincial des Affaires Féminines.

ACTIONS EN 2019

- Assistance judiciaire pour les femmes et les jeunes filles
- Renforcement des capacités des acteurs de la société civile, de la chaîne pénale et des autorités civiles et administratives
- Plusieurs tables rondes sur l'accès à la justice des femmes et des jeunes filles
- Activités de sensibilisation aux droits des femmes et des jeunes filles

RESULTATS ATTENDUS

- Les femmes et les jeunes filles victimes de violations de leurs droits et/ou de VGB reçoivent une prise en charge adéquate et ont accès à la justice (84 dossiers déjà pris en charge)
- La communauté est sensibilisée et mobilisée aux droits des femmes, notamment à celui d'accès à la justice, et à la nécessité d'éradiquer les violences basées sur le genre

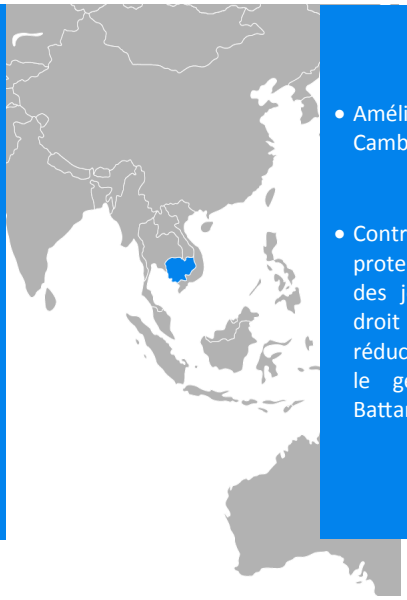

OBJECTIFS

- Améliorer l'Etat de droit au Cambodge
- Contribuer à la promotion et la protection des droits des femmes et des jeunes filles, notamment leur droit d'accès à la justice, et à la réduction des violences basées sur le genre dans la province de Battambang

PARTENAIRES

L'organisation cambodgienne **Banteay Srei** et le **Département Provincial des Affaires Féminines** de la province de Battambang, avec le soutien financier de la **Région Occitanie**, la **Fondation Raja-Marcovici** et l'**Ordre des Avocats au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation.**

FRANCE

PERMANENCES JURIDIQUES GRATUITES POUR LES DEMANDEURS D'ASILE

DESCRIPTION DU PROJET

Un collectif d'avocats, membres d'Avocats Sans Frontières France, a décidé de mettre en place des permanences juridiques gratuites à destination des demandeurs d'asile, qui bénéficient ainsi des conseils d'avocats et de juristes spécialistes du droit d'asile.
L'accès au droit, au conseil et à l'information juridique reste le pilier de la protection des droits fondamentaux de cette population fragilisée.

ACTIONS EN 2019

- Mise en place de permanences juridiques permettant aux demandeurs d'asile d'obtenir toute l'aide dont ils ont besoin dans la constitution de leur dossier

OBJECTIFS

- **Assurer** des permanences juridiques gratuites
- **Contribuer au respect des droits fondamentaux** de la personne humaine en organisant la prise en charge des migrants
- **Organiser l'accès au droit et l'accompagnement juridique** des demandeurs d'asile
- **Sensibiliser** le public aux questions migratoires actuelles

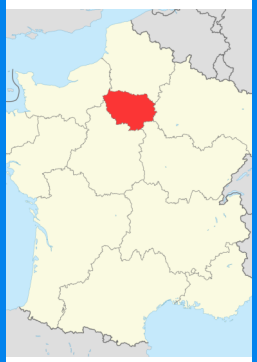

RESULTATS ATTENDUS

- **L'accès au droit** pour tous
- Les libertés et droits fondamentaux sont **mieux respectés**
- Les demandeurs d'asile ont reçu **des informations et des conseils juridiques utiles**
- Les capacités des différentes **associations sont renforcées** sur les droits de ces personnes

Avocats Sans Frontières France
Des avocats vous accompagnent dans vos démarches de demande d'asile.

Tous les vendredis de 10h00 à 13h30
à la Mairie du Xe Arrondissement de Paris,
72 rue du Faubourg Saint-Martin

@ASFFrance

PARTENAIRES

Mairie du Xème arrondissement de Paris

PERSPECTIVES 2019

GRECE : SAMOS LEGAL CENTER

Depuis 2015, l'Europe connait un phénomène migratoire inédit, tant par le nombre que par sa nature : des milliers de personnes fuient guerres et persécutions, demandant aux pays européens le bénéfice de la protection internationale.

En vertu de sa position géographique et des règles des règlements dits « Dublin » (imposant que l'examen des demandes d'asile relève de la responsabilité du premier pays d'entrée), la Grèce s'est retrouvée en première ligne en termes d'arrivées et de responsabilité d'examen des demandes d'asile. Depuis 2016, l'accord politique conclu entre l'Union Européenne et la Turquie, visant à maîtriser les flux migratoires, a conduit à l'apparition de « hotspots », véritables centres de tri et d'identification des migrants qui arrivent en Europe par le biais des îles grecques. Les conditions de vie dans ces camps sont extrêmement difficiles (surpopulation, violence, problèmes d'hygiène et d'accès à l'eau, etc.).

En effet, les demandeurs d'asile sont soumis à une restriction géographique en vertu de laquelle ils ont interdiction de quitter l'île d'arrivée jusqu'à l'examen de leur demande. **Le besoin d'assistance juridique** sur ces îles **est à la fois dense et multiple** : préparation aux entretiens préalables à l'octroi du statut de réfugié, accompagnement dans des procédures complexes, assistance lors des appels judiciaires, aide à la reconnaissance du statut de personne vulnérable donnant droit à une protection particulière, etc.

L'appui et l'assistance de juristes et d'avocats spécialisés est un enjeu primordial pour l'effectivité du droit fondamental que constitue le droit d'asile. C'est la raison pour laquelle, ASF France a décidé d'ouvrir un centre d'assistance juridique à destination des migrants et demandeurs d'asile présents sur l'île de Samos. En effet, cette île compte le deuxième plus grand nombre de migrants (plus de 4 150 personnes début janvier 2019), le camp de Vathy (la principale ville de l'île) pouvant accueillir jusqu'à 648 personnes. Toutes les personnes présentes dans le *hotspot* sont demandeurs d'asile. Or, la présence d'acteurs juridiques y est très faible contrairement à Lesbos

Deux missions exploratoires en juin et septembre 2018 ont permis de mettre sur pied un **projet pilote de 3 mois mis en œuvre entre janvier et mars 2019**. ASF France est actuellement à la recherche de financements supplémentaires afin de pérenniser l'action sur 12 mois.

Objectif général : Garantir un accès au droit et une assistance juridique aux demandeurs d'asile de l'île grecque de Samos afin de garantir leurs droits fondamentaux

Résultats attendus

Les demandeurs d'asile ont accès à la justice et reçoivent une prise en charge adéquate :

- Accompagner les demandeurs d'asile et les orienter dans leurs démarches
- Assurer un accès effectif au droit
- Assistance juridique par des avocats grecs qualifiés

MALI : ACCÈS À LA JUSTICE POUR LES FEMMES VICTIMES D'EXACTIONS AU NORD MALI ET IMPLICATION DES ACTEURS MALIENS PAR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS (AVENIR)

Le Mali a subi, en 2012 et 2013, une crise multidimensionnelle ayant considérablement affecté l'Etat de droit, les droits de l'Homme et le processus démocratique. Durant cette période et en dépit de l'accord de paix, et malgré la reconquête des territoires du nord, les femmes, en particulier, ont été victimes d'attaques perpétrées par des groupes armés. Les violations massives et graves infligées aux droits des femmes sont alarmantes et dangereuses pour la place, déjà fragile, qui leur est accordée dans la société malienne. Une enquête menée auprès des victimes du conflit armé révèle que « les viols et autres formes de violences sexuelles sont les violations de droits humains qui ont été les plus dénoncées ». Les violences sexuelles ont été qualifiées par les victimes de « véritable arme de guerre », utilisées par les groupes armés « comme manifestation de leur pouvoir ».

Désormais entré en période de post-conflit, le Mali s'engage dans une phase de réconciliation nationale, de lutte contre l'impunité et de réparation. Pour y parvenir, de nombreux défis incombent aux acteurs locaux parmi lesquels le relèvement du statut de la femme et la revalorisation de ses droits.

La première étape de ce processus est la reconnaissance en tant que crime, par les autorités judiciaires, des violences sexuelles infligées aux femmes maliennes durant le conflit. Cette reconnaissance est un préalable essentiel au respect des droits des victimes, à la restauration de l'Etat de droit, à la fin de l'impunité, mais également à la prévention de nouveaux crimes. Depuis le début de la crise, aucun dossier lié aux violences sexuelles n'a encore abouti en raison d'obstacles et de difficultés rencontrés par l'appareil judiciaire. A ces considérations il faut ajouter que le cadre légal malien est insuffisant en matière de traitement des crimes sexuels, bien qu'un projet de loi sur les violences basées sur le genre incluant des dispositions spécifiques en matière de protection des victimes de violences sexuelles ait été élaboré.
De plus, en dépit de la signature de l'accord pour la paix, le Mali subit une forte dégradation de la situation sécuritaire caractérisée par une augmentation significative de graves violations des droits humains par les différentes parties au conflit : recrudescence d'actes de terrorisme et de banditisme et notamment de violences sexuelles dans les régions du nord et du centre. Or, seul l'ancien commissaire islamique de la ville de Gao a été traduit en justice et condamné le 18 août 2017 à 10 ans d'emprisonnement, sans être suivi d'autres avancées judiciaires significatives.

Dans ce contexte, ASF France et ASF Mali souhaitent mettre en œuvre un projet d'accès à la justice pour les femmes victimes d'exactions au nord Mali.

Objectif général : Favoriser l'accès à la justice pour les femmes victimes de violences et d'exactions au nord Mali pendant et après le conflit

Résultats attendus

- Les acteurs de la chaîne pénale ainsi que les autorités traditionnelles sont sensibilisées aux notions de violences basées sur le genre et de violences sexuelles
- Les acteurs de la chaîne pénale du nord Mali sont capables de prendre en charge adéquatement les cas de victimes de violences et exactions commises à l'encontre des femmes durant et après le conflit
- L'élargissement de la compétence du pôle judiciaire anti-terroriste aux infractions de crimes de guerre et tortures, crimes contre l'humanité, et génocide a été adopté

RCA : RENFORCEMENT DES CAPACITES DES AVOCATS EN CENTRAFRIQUE

Les évènements qui ont eu lieu en Centrafrique depuis 2003 ont entrainé de très importantes et répétées violations des droits de l'Homme émanant des diverses parties en conflit, notamment des violations graves des droits de populations en situation de particulière vulnérabilité, telles les femmes et les enfants (violences sexuelles ou basées sur le genre, enrôlement d'enfants-soldats par les groupes armés, etc.).
Dans une dynamique de rétablissement de la justice et de redéploiement de l'administration dans les ex-zones de conflit, le Président de la République Faustin-Archange Touadéra a lancé un processus de réconciliation nationale afin de rendre justice aux victimes des guerres civiles, la plupart déplacées à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Aujourd'hui, la situation sécuritaire reste précaire, en particulier dans le centre du pays, mais également dans la capitale, et les conditions de vie de la population se sont gravement détériorées sur tous les plans. De nombreuses violations des droits humains ne sont toujours pas portées devant la justice en raison des importants obstacles et difficultés d'accès à la justice (défiance envers le système judiciaire, éloignement des tribunaux, stigmatisation et exclusion sociale des femmes victimes de violences sexuelles, etc.).

Dans ce contexte de violations répétées des droits fondamentaux des populations, et face à la constatation de dysfonctionnements et de fragilités structurelles affectant le développement du Barreau centrafricain en tant qu'acteur principal pour répondre à la demande de justice, **le renforcement de la formation initiale et continue des avocats est primordial face aux défis actuels en matière de formation** (absence d'école ou de centre de formation initiale, absence de formation appropriée dans les cabinets d'attache, formations continues quasi-inexistantes, très faible nombre d'avocats spécialistes, etc.). Ce projet vise ainsi à **renforcer les capacités des avocats centrafricains, notamment en matière de défense pénale,** tout en prévoyant la possibilité d'échanges avec d'autres acteurs de la chaîne pénale centrafricaine, tels les magistrats lors de **modules de déontologie**, afin qu'ils soient pleinement en mesure d'accompagner l'Etat centrafricain dans le rétablissement d'une justice effective et efficiente sur l'intégralité du territoire national.

Objectif général : Contribuer au renforcement de la justice et de l'Etat de droit en Centrafrique en améliorant les capacités des avocats centrafricains.

Résultats attendus

- Les capacités des avocats centrafricains sont renforcées (maîtrise des outils juridiques et déontologiques) et ces derniers sont à même de jouer pleinement leur rôle auprès des citoyens accusés de crimes graves liés aux conflits (crimes contre l'humanité, crimes de guerre, génocide, violences sexuelles ou basées sur le genre, enrôlement d'enfants-soldats, etc.)
- Les procédures judiciaires visant à mettre fin à l'impunité et à garantir le respect des droits fondamentaux des citoyens sont mises en œuvre de manière effective et équitable
- L'exercice des droits de la défense est garanti et la lutte contre l'impunité s'effectue dans le cadre de procès équitables respectant le principe de l'égalité des armes
- L'Etat de droit en République Centrafricaine est renforcé

ASF NETWORK

RENFORCEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES ORGANISATIONS AVOCATS SANS FRONTIÈRES

Créé en 2009, le Réseau Avocats Sans Frontières vise au développement et au renforcement des associations ASF par un partage d'outils et d'expériences, une coordination des interventions et une meilleure visibilité des actions ASF au bénéfice des plus vulnérables.

REALISATIONS A CE JOUR

Aujourd'hui 21 associations nationales font partie du Réseau ASF :

Brésil (1), Bénin (2), Cameroun (3), Colombie (4), Comores (5), Congo (6), Côte d'Ivoire (7), France (8), Guinée (9), Italie (10), Mali (11), Mauritanie (12), Pays-Bas (13), Pérou (14), République Centrafricaine (15), République Démocratique du Congo (16), Sénégal (17), Suède (18), Suisse (19), Togo (20) et Tunisie (21).

PERSPECTIVES EN 2019

- Continuer nos actions de soutien auprès des avocats et des défenseurs des droits de l'Homme
- Développer des projets en partenariat avec les ASF du Réseau
- Renforcer les capacités des organisations nationales

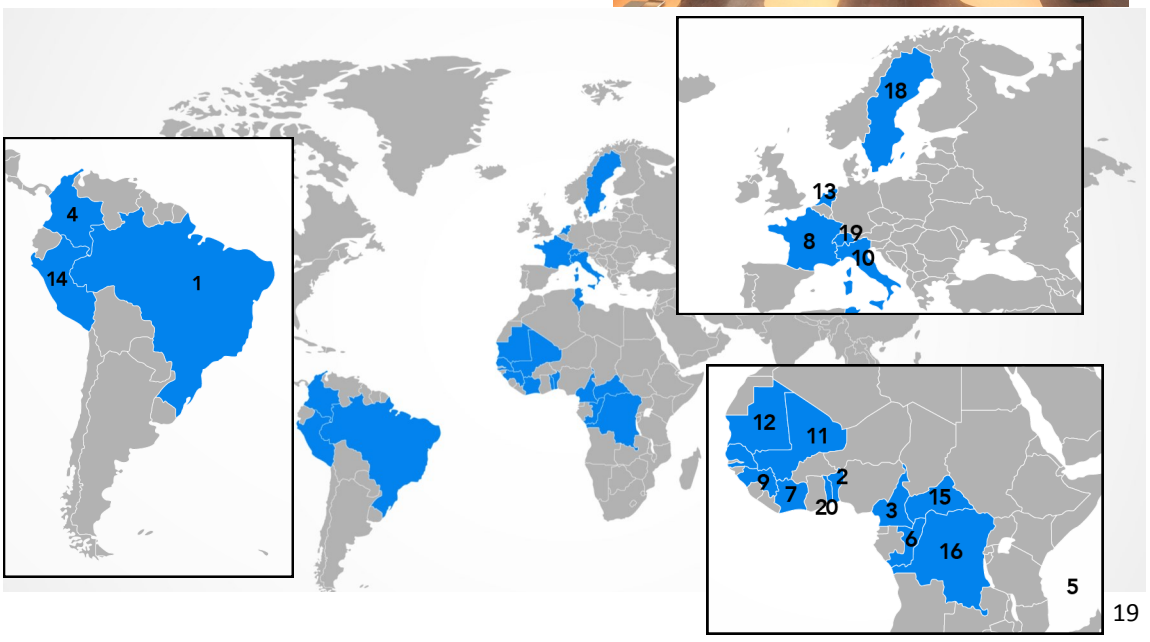

FORMATIONS ASF FRANCE

PROGRAMME 2019

AVOCATS SANS FRONTIERES
France
Là où la défense n'a plus la parole

Les Formations ASF France 2019

Formations réservées aux adhérents

Formation de formateurs - Fondamentaux
dispensée à Sommières en Résidentiel — 8 au 11 mai 2019

Formation de formateurs - Renforcement
dispensée à Toulouse — Novembre 2019

Formations accessibles à tous

Place des victimes devant la CPI - Fondamentaux
dispensée à Paris — les 7 et 8 juin 2019

Droit d'asile / Droit des étrangers
dispensée à Paris — les 4 et 5 octobre 2019

Défense pénale dans les systèmes du Common Law
dispensée à Paris — Octobre 2019

Instruments Juridiques Internationaux
dispensée à Paris — les 8 et 9 novembre 2019

Systèmes Africain et Européen de protection des droits de l'Homme
dispensée à Paris — les 28 et 29 novembre 2019

Place des victimes devant la CPI - Renforcement
dispensée à Paris — les 6 et 7 décembre 2019

Contact et Inscriptions :
formations@avocatssansfrontieres-france.org - 05 34 31 17 83

Association Avocats Sans Frontières France, régie par la loi du 1er juillet 1901 sur les associations / N°SIRET: 420 273 203 00042_N°APE: 9499 Z / N° déclaration d'activité: 73 31 05506 31

TARIFS APPLICABLES EN 2019

Formation de formateurs *Réservée aux adhérents*	**Adhérents** 500 € *425 €		**Hors Europe** 400 € *340 €	**Etudiants** 235 € *200 €	
Toutes les formations	**Adhérents** 450 € *380 €	**Non Adhérents** 600 € *510 €	**Hors Europe** 300 € *255 €	**Etudiants Adhérents** 205 € *175 €	**Etudiants Non Adhérents** 265 € *225 €

** inscrivez-vous jusqu'à un mois avant la date de formation et bénéficiez d'une réduction de 15%.*

INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires des formations : **09h00** - **12h30** / **14h00** - **17h30** (**13**h le samedi)
(Nous nous réservons le droit de modifier les horaires si besoin est)

ASF France est un organisme de **formation déclaré**

Nos formations rentrent dans **le cursus de la formation continue** des avocats

Pour les avocats français demandant une prise en charge de leurs frais par une OPCA (FIFPL), les documents demandés vous seront fournis par ASF France.

En tant qu'organisme de formation, ASF France est référencée dans **Data-Dock.**

Contact et Inscriptions :
formations@avocatssansfrontieres-france.org - 05 34 31 17 83

ASF France
8 rue du Prieuré, 31000 Toulouse

ASF FRANCE & LA FRANCOPHONIE

ORGANISATION INTERNATIONALE DE la francophonie

La francophonie, ce sont tout d'abord des femmes et des hommes qui partagent une langue commune, le français. Dès les premières décennies du XXe siècle, des francophones prennent conscience de l'existence d'un espace linguistique partagé, propice aux échanges et à l'enrichissement mutuel. Ils se sont constitués depuis en une multitude d'associations et regroupements dans le but de faire vivre la francophonie au jour le jour.

PERSPECTIVES EN 2019

- Approfondir les relations entre les sociétés civiles des différents pays Francophones
- Œuvrer à des projets communs permettant des progrès effectifs de l'Etat de droit

L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) a souhaité que la société civile et ses organisations deviennent des partenaires de la Francophonie.

C'est ainsi qu'elle a labélisé un certain nombre d'organisations internationales non gouvernementales, dont ASF France, qui ont auprès d'elle un statut consultatif.

Ces organisations sont réparties en 4 groupes :

A. Langue française, diversité culturelle et linguistique
B. Paix, démocratie et droits de l'Homme
C. Education, formation, enseignement supérieur et recherche
D. Coopération économique, développement durable et solidarité.

REALISATIONS EN 2018

- Participation à la **XIème Conférences des OING de l'Organisation internationale de la Francophonie**, organisée à Erevan (Arménie) du 12 au 14 septembre 2018

- ASF France, qui bénéficie du statut consultatif auprès de l'OIF, a été élue à la **Présidence de la Commission thématique Paix, Démocratie et Droits Humains** et à la **Vice-Président de la Conférence des OING**

ÉVÈNEMENTS ASF FRANCE

Toute l'année : consultations CDAD

Les Conseils Départementaux de l'Accès au Droit (CDAD) proposent aux citoyens des entretiens avec des avocats qui renseignent ces personnes sur leurs droits et obligations et de les orienter dans leurs démarches. Les avocats participant sont sollicités afin de reverser tout ou partie de la rémunération perçue au titre des consultations CDAD à ASF France.

26 mars - 1er février: Congrès Mondial contre la peine de mort

ASF France sera présente au 7ème Congrès mondial contre la peine de mort, organisé à Bruxelles du 26 février au 1er mars. Il s'agit du premier événement abolitionniste mondial par l'envergure et l'ambition politique. Angela Uwandu, Coordinatrice au Nigeria a été invitée en tant que pénaliste pour participer à une conférence sur le thème « Comment les mouvements abolitionnistes et de défense des droits des femmes pourraient travailler ensemble ? ».

29 avril - 2 mai : World Justice Forum VI

Organisé à La Haye sous le thème « Réaliser la justice pour tous », le World Justice Forum VI permettra de présenter des solutions efficaces qui rendent la justice et renforcent l'état de droit, favoriser la collaboration multisectorielle, et de mobiliser les engagements pour améliorer l'accès à la justice.

20 Juin : Journée Internationale des réfugiés

Pour cette journée placée sous le signe de la solidarité, ASF France s'associe à d'autres associations, telles que La Cimade et Amnesty International. Une manifestation sera organisée dans les rues de Toulouse, afin de sensibiliser le plus grand nombre aux défis auxquels doivent faire face les réfugiés.

Décembre : Congrès de la CIB

Le 34ème Congrès de la Conférence Internationale des Barreaux (CIB) aura lieu en décembre 2019 à N'Djaména au Tchad.

Pour vous tenir informé des activités de ASF France, suivez l'associations sur ses réseaux !

@ASFFrance

ILS SOUTIENNENT ASF FRANCE

BAILLEURS & PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Conseil National des Barreaux

La Région Occitanie Pyrénées - Méditerranée

Mairie de Toulouse

Mairie 10e www.mairie10.paris.fr

Haute Garonne Conseil General

Liberté • Égalité • Fraternité
République Française
Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères

United Nations Human Rights
Office of the High Commissioner for Human Rights

AFD

betto seraglini
International Dispute Resolution

Fondation Raja Danièle Marcovici
Agir pour les femmes dans le monde

SOUTIEN PRIVÉ & MÉCÉNAT

L'Artisan Costumier

CREA2F

SCP Cantier & Associés

Mutuelles du Mans Assurances

Banque Populaire

ASF FRANCE À BESOIN DE VOUS !

Avocats Sans Frontières France est une association indépendante à but non lucratif dont les membres sont bénévoles ou volontaires.

VOS AVANTAGES FISCAUX

Vous pouvez ainsi déduire chacun de vos dons de votre impôt sur le revenu, si vous êtes un particulier, ou de votre impôt sur les sociétés, si vous êtes une entreprise.

IMPÔT SUR LE REVENU

- 66% du montant de votre don dans la limite de 20% du revenu imposable
Votre don de **100 euros** = **34 euros** après réduction

IMPÔT SUR LES SOCIETES

- 60% du montant de votre don dans la limite de 5‰ du chiffre d'affaires hors taxes (ou 10 000 €).

Envoyez vos dons à

Avocats Sans Frontières France
8 rue du Prieuré, 31000 Toulouse

ou

Faites dès maintenant vos dons en ligne
www.avocatssansfrontière-france.org

Merci de soutenir Avocats Sans Frontières France !

AVOCATS SANS FRONTIERES
France

Là où la défense n'a plus la parole

Avocats Sans Frontières France

8 rue du Prieuré
31000 Toulouse

+33 (0)5 34 31 17 83

info@avocatssansfrontieres-france.org

www.avocatssansfrontieres-france.org